



CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT LA *Loi sur les brevets*, L.R.C. 1985, ch. P-4,
dans sa version modifiée
ET DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT Alexion Pharmaceuticals Inc.
et son médicament « Soliris »

ORDONNANCE CONCERNANT LE CALENDRIER

1. À la suite de la conférence de gestion d'instance du 21 juin 2016, le Panel (le « **Panel** ») du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés saisi de la présente instance a examiné la proposition d'ordonnance concernant le calendrier qui a été conjointement soumise par le personnel du Conseil et Alexion Pharmaceuticals Inc. (l'« **intimée** ») le 27 juin 2016.
2. Le Panel ordonne que le calendrier suivant soit suivi aux fins de l'audience et de la phase préparatoire :

Date limite pour que l'intimée dépose sa défense contre l'exposé des allégations modifié.	29 juillet 2016
Date limite pour que le personnel du Conseil dépose sa réponse à la défense de l'intimée.	19 août 2016
Date limite pour que l'intimée dépose la preuve d'expert et les dépositions de témoins non experts additionnelles.	30 septembre 2016
Date limite pour que le personnel du Conseil dépose la preuve d'expert et les dépositions	15 novembre 2016

de témoins non experts additionnelles.	
Date limite de dépôt des requêtes préalables à l'audience.	5 décembre 2016
Conférence préparatoire à l'audience (incluant l'audition des requêtes préalables à l'audience).	15 décembre 2016
Date limite de présentation au Panel des documents qui seront utilisés à l'audience (recueils conjoints de documents, mémoires des textes cités, etc.).	4 janvier 2017
Audience	16 au 19, 23 au 27 janvier; 20 au 24, 27 et 28 février; et 1 ^{er} au 3 mars 2017 inclusivement.

FAIT à Ottawa, le 20 juillet 2016.

Version originale signée par

Signé au nom du Panel par
D^r Mitchell Levine

Membres du Panel :

D^r Mitchell Levine
Carolyn Kobernick
Normand Tremblay